

EDITO

PAR KHALED GAJJJ
PRÉSIDENT DES AMIS
DE LA TERRE FRANCE

2020 a été une année particulièrement marquante, nous conduisant à faire preuve de résilience jour après jour afin de mener le combat en pleine crise sanitaire et sociale. C'est dans ce contexte qu'il nous est apparu essentiel de consolider les liens qui nous unissent au sein de la société civile avec des associations environnementales et des syndicats pour tracer un chemin commun plein d'espoirs pour des sociétés soutenables.

À l'heure où je vous écris, la mobilisation contre la loi «sécurité globale» s'intensifie: le gouvernement tente de limiter la liberté de manifester, d'interdire la diffusion d'images de policiers et de renforcer la surveillance via la reconnaissance faciale et les drones. Autant de mesures pour bâillonner les mouvements de contestation d'une politique toujours plus autoritaire, injuste socialement et aussi climaticide.

Aux Amis de la Terre, nous restons déterminés pour dénoncer ce climat délétère. Et nous continuons sans relâche à mener nos campagnes contre un modèle productiviste à bout de souffle. Ce travail de longue haleine, c'est aussi grâce aux adhérents que nous pouvons le mener. Alors, pour ce dernier numéro de la Baine en 2020, je vous remercie chaleureusement pour votre soutien, et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année solidaires. Nous vous retrouvons en 2021 pour une année qui s'annonce déjà riche en mobilisations. D'ici là, prenez soin de vous !

EN BREF

CLIMAT-ÉNERGIE PAR LORETTÉ PHILIPPOT



CLIMAT-ÉNERGIE PAR CÉCILE MARCHAND

Victoire contre le gaz de schiste américain !

Sous la pression des ONG, Engie et son principal actionnaire l'État français renoncent à un contrat d'importation de gaz de schiste américain de 7 milliards de dollars sur 20 ans. C'est une nouvelle reconnaissance explicite des ravages climatiques, environnementaux et sociaux du gaz de schiste, et un désaveu total pour le méga-projet de terminal d'exportation Rio Grande LNG au cœur de ce contrat. Société Générale, qui persiste à tout mettre en œuvre pour permettre le développement de Rio Grande LNG, n'a jamais été aussi discréditée dans sa défense coûte que coûte de cette industrie nauséabonde.

bit.ly/2LcDZVz

La banquise Arctique au cœur du business entre Total et le gouvernement



bit.ly/3910bQY

PROFITER DE LA FONTE DES GLACES POUR EXPLOITER DES HYDROCARBURES ?

L'Arctique est le triste théâtre de l'emballage climatique: la superficie de la banquise arctique a atteint un minimum historique, contre-coup des vagues de chaleur exceptionnelles de cet été. Certains industriels se réjouissent de l'accélération de la fonte des glaces: elle permet d'exploiter et transporter plus facilement les hydrocarbures dont regorge cette région du monde. C'est dans cet écosystème fragile que Total veut lancer un nouveau projet gazier appelé Arctic LNG 2. Ce méga-projet de 21 milliards de dollars dans l'Arctique russe vise à produire et exporter l'équivalent de 7 milliards de barils pétrole, soit 12 fois la consommation annuelle de la France.

L'HYPOCRISIE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Des médias internationaux ont révélé que la France s'appropriait à mobiliser 700 millions d'euros, pour garantir cette bombe climatique en puissance au nom des intérêts économiques de Total et de la coopération avec la Russie. Malgré les beaux discours internationaux du Président de la République sur la protection du climat et des pôles, c'est bien de l'Élysée que provient le soutien à Total pour ses projets gaziers en Arctique. Emmanuel Macron avait soutenu fortement le développement d'un projet gazier voisin, Yamal LNG, quand il était ministre de l'Économie et des Finances. En novembre, nous avons lancé une interpellation en ligne des députés, afin qu'ils mettent fin à cette hypocrisie et actent l'arrêt des financements export pour les énergies fossiles.

DU CÔTÉ DES GROUPEES LOCAUX



Un nouveau groupe local à Rouen !

La création du groupe local des Amis de la Terre Rouen s'est imposée suite à la catastrophe Lubrizol mais également avec l'implantation d'Amazon dans la région. Le travail mené par les Amis de la Terre sur ces problématiques a permis d'agir immédiatement et efficacement. De plus, être épaulés par des permanents venus lors d'événements importants a été vraiment précieux. Nous avons été

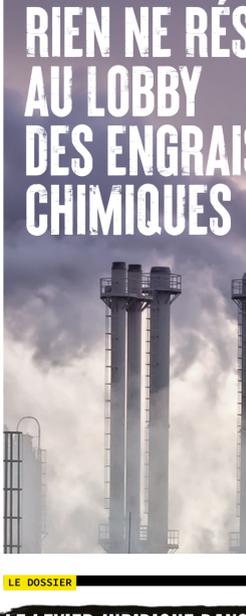
immédiatement intégrés en tant qu'Amis de la Terre à des mouvements citoyens qui sont mobilisés sur le dérèglement climatique. La logistique et l'expertise du mouvement des Amis de la Terre associées à celles des autres organisations ont été rassurantes, efficaces et nous ont fortifiés dans notre volonté d'agir.

Nous avons décidé de créer ce groupe car il ne suffit pas de dire « plus jamais ça »: nous nous devons d'agir et de toute urgence. Et nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pourrions construire un monde respectueux du vivant et aller vers des sociétés plus justes.

bit.ly/312KXHM

L'ACTU DU TRIMESTRE

EXPLOSION À BEYROUTH, CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT: RIEN NE RÉSISTE AU LOBBY DES ENGRAIS CHIMIQUES



DANGEREUSE DÉPENDANCE

L'empreinte carbone de la France paie un lourd tribut aux engrais chimiques utilisés pour fertiliser les terres agricoles. Première consommatrice de ces substances en Europe, la France reste massivement dépendante aux énergies fossiles indispensables à la fabrication de ces engrais et mortifères pour le climat. L'importation de ces intrants chimiques ou leur fabrication sur le territoire français va de pair avec le développement de sites industriels qui mettent en danger les populations riveraines. 20 ans après l'explosion de l'usine AZF, les risques encourus du fait du stockage de nitrates d'ammonium – largement utilisés pour les engrais – ont de nouveau été mis en lumière lors de la gigantesque explosion dans le port de Beyrouth cet été.

Alors que la France consomme 8% de la production mondiale de nitrates d'ammonium, le gouvernement s'est contenté d'annoncer plus de contrôles, mais sans mettre à disposition les moyens nécessaires pour que la réglementation soit enfin respectée par les multinationales des engrais chimiques. Plus regrettable encore, aucune annonce n'a été formulée pour sortir de notre dépendance à ces substances.

UNE OCCASION VOLONTAIRE MANQUÉE

Pourtant, la Convention citoyenne pour le climat (qui regroupe 150 ci-

AGRICULTURE ANNE-LAURE SABLE

toyennes tirés au sort, mandatés en octobre 2019 par le Premier Ministre pour définir des mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un esprit de justice sociale) s'était emparée de ce sujet plusieurs mois avant, en reprenant notre proposition de mise en place d'une redevance sur l'achat d'engrais chimiques. Cette mesure permettrait de mieux tenir compte de leur coût environnemental et d'utiliser les recettes générées pour financer les alternatives, comme les cultures de légumineuses (pois, lentilles, pois chiches, trèfle...) et l'agriculture biologique. Le gouvernement français avait donc l'occasion, lors de la loi votant le budget de l'État pour 2021, d'inclure une telle redevance et d'enfin acter un signal en faveur de la transformation profonde de notre système agricole.

Très rapidement, la contre-offensive s'est organisée; à sa tête, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Une note interne de 10 pages, pilotée par ce dernier en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances et celui de la Transition Écologique notamment, explicite très clairement le **volonté du gouvernement de ne pas donner suite à la mesure de la Convention citoyenne pour le climat.**

Quand bien même plusieurs députés de la majorité et de l'opposition ont tenté d'amender le budget de l'État en incluant cette proposition, c'est un nouveau refus qui leur a été opposé

UNE TRAJECTOIRE INCOMPATIBLE AVEC LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Pour respecter l'Accord de Paris, la France s'est fixé comme objectif de réduire entre 2010 et 2035 de 30kilos la dose d'engrais par hectare cultivé. Aujourd'hui, à mi-parcours de délai, nous continuons d'augmenter notre utilisation d'engrais dont les impacts sur l'air, l'eau et le climat ne sont plus à démontrer. La Commission européenne ne s'y trompe d'ailleurs pas en **mettant en demeure la France pour pollution de l'eau aux nitrates** mais aussi en le menaçant d'un futur contentieux sur les émissions d'ammoniac, principalement générées par les engrais.

Un nouveau projet de loi dédié aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat doit voir le jour ce mois de décembre 2020: notre santé et notre avenir vont-ils enfin planter les intérêts du lobby des engrais chimiques ?

bit.ly/3pXqaop

LE DOSSIER

LE LEVIER JURIDIQUE DANS LA BATAILLE CONTRE LES MULTINATIONALES: UN PARCOURS DU COMBATTANT

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 4 PROJETS D'ENTRÊPÔTS AMAZON**
sont attaqués en justice par des recours (Lyon, Ensisheim, Fournes, Belfort).
- 14 ANNÉES DE BATAILLE JURIDIQUE**
des Amis de la Terre France contre l'État sur la pollution de l'air.
- 3 ANS, 3 MOIS ET 15 JOURS**
la durée de la bataille parlementaire pour faire adopter la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, malgré les pressions des lobbies.

Le cas Perenco: une opacité continue

Les multinationales sont organisées en myriade de sociétés à travers le monde, supposément autonomes. Cette organisation complexe et opaque fait qu'il est difficile de démontrer les liens entre ces entités et la maison mère. C'est pourtant nécessaire lorsqu'il s'agit d'établir la responsabilité d'une multinationale pour des atteintes aux droits humains ou à l'environnement commises à l'étranger par une de ses filiales. Bien souvent, seuls des documents internes à l'entreprise permettent d'établir ce lien, mais les obtenir relève du parcours du combattant, comme l'illustre l'affaire Perenco.

Le groupe Perenco est une entreprise familiale franco-britannique spécialisée dans l'extraction pétrolière de puits en fin de vie. La multinationale est peu connue du grand public bien qu'elle fasse l'objet de nombreuses accusations d'atteintes aux droits humains et à l'environnement en Tunisie, en Équateur et au Pérou, entre autres.

La multinationale nous a soumise à la loi sur le devoir de vigilance; elle ne publie pas de déclaration financière et n'est pas cotée en bourse; elle ne publie aucune information sur ses activités en République Démocratique du Congo et a toujours décliné les demandes d'informations des ONG. Au contraire, le groupe se cache derrière une cascade de sociétés écrans situées aux Bahamas. Il est donc très difficile de trouver des informations relatives à la structure et au fonctionnement du groupe.

Depuis 2019, les Amis de la Terre France et Sherpa mènent une bataille juridique contre la multinationale en France, accusée d'atteintes graves à l'environnement en République Démocratique du Congo (RDC), où la société du groupe, Perenco REP, est le seul opérateur pétrolier.

En août 2019, nos associations ont lancé une procédure judiciaire contre Perenco France afin d'obtenir des documents internes de l'entreprise qui permettraient de confirmer son implication directe dans le contrôle des opérations pétrolières en RDC. La procédure utilisée permet de demander au juge d'autoriser la saisie de documents qui seront utiles à la résolution d'un futur litige, soit «par surprise», c'est à dire sans que l'autre partie soit au courant, soit de manière contradictoire, c'est-à-dire dans le cadre d'une procédure lors de laquelle les deux parties présentent

leurs arguments pour/contre la mesure. C'est la première fois que cette procédure est utilisée pour des dommages causés par une multinationale à l'étranger.

Nos associations avaient d'abord tenté de suivre la procédure «par surprise», afin d'éviter que Perenco France ne détruise les documents. En septembre 2019, malgré une décision de justice autorisant la saisie de documents au siège parisien de la multinationale, les dirigeants ont refusé à l'huissier de justice l'accès aux locaux. Les demandes subséquentes des associations ont ensuite été refusées. En septembre 2020, la Cour d'Appel a débouté les associations, permettant donc au groupe Perenco de maintenir son opacité, qui contribue grandement à son impunité. Mais les Amis de la Terre France et Sherpa comptent bien poursuivre le combat.

bit.ly/379RPK2

LE DOSSIER

L'ÈRE DES PROCÈS

AURA-T-ELLE LIEU ?

Le 10 décembre prochain, à deux jours de l'anniversaire de l'Accord de Paris, deux décisions de justice sont attendues qui permettront de jauger la capacité de notre société et de son système de justice à relever les défis écologiques actuels: d'une part le jugement dans le procès en appel des décrocheurs et décrocheuses de portraits d'Emmanuel Macron dans les mairies afin de dénoncer sa politique climaticide, condamnées en première instance l'année dernière, et d'autre part, celui de l'action en justice contre Total pour son méga-projet pétrolier en Ouganda et Tanzanie, dans lequel la Cour d'Appel aura à dire qui du tribunal judiciaire ou du tribunal de commerce est compétent pour juger l'affaire, et accepter ou non de juger le fond de l'affaire vu l'urgence sur le terrain. Outre la concordance des dates, ces deux affaires illustrent à leur manière le développement fulgurant, au cours des dernières années, de la judiciarisation des combats écologiques et sociaux.

Dans le cas Total, c'est nous qui, avec l'association Surpa, intentons un procès à Total, et ce grâce à une loi que nous avons su défendre et imposer: la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, adoptée en 2017. Cette loi novatrice est le dernier des outils juridiques à la disposition des défenseurs de la justice sociale et écologique qui n'hésitent pas depuis quelques années à mobiliser le terrain judiciaire pour en faire un nouveau levier d'affrontement avec les puissances qui continuent de s'attaquer aux hommes, aux femmes et à leur environnement: Samsung, Bolloré, Chevron, Lafarge, Perenco... La liste des multinationales qui se retrouvent sur le banc des accusés s'allonge, jusqu'à l'État lui-même, mis en cause en France dans le cadre de notre recours sur la pollution de l'air, du procès Grande Synthé ou encore de l'affaire du Siècle.

Si ces procès montrent le dynamisme des organisations écologiques et sociales, ils sont aussi novateurs dans leur stratégie,

parce que, d'une part, ils réaffirment que les questions climatiques, écologiques et sociales sont avant tout des questions de justice, d'autre part, parce qu'ils remettent l'État face à ses responsabilités: comme ordonnateur des politiques publiques, mais aussi comme régulateur des activités économiques et industrielles. En cela, ces lois, ces procès, sont aussi des brèches dans le néolibéralisme et des signes d'espoir pour un autre monde.

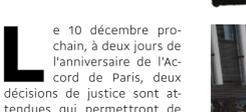
Le sommet de Rio en 1992 avait consacré l'idée que les entreprises, et le pouvoir économique, devaient être vus comme des partenaires, et non pas des adversaires, dans la quête d'un développement dit «durable». S'est ensuivi une décennie au cours de laquelle les énergies se sont absorbées dans la définition et la mise œuvre de «responsabilité sociale des entreprises» (RSE). Les pactes, chartes, engagements volontaires, labels et autres guides se multipliaient tandis que la situation, n'arrêtait pas de se dégrader. Il n'est pas jusqu'aux associations elle-mêmes qui ne se soient impliquées sur l'obstacle en mettant en place de (parfois brillantes) cam-

pages pour pousser les entreprises à s'engager... À partir des années 2000, il devint malheureusement patent que les entreprises n'avaient aucune intention de respecter leurs engagements ou d'en grandir de réels engagements significatifs. C'est en cela, aussi, que la loi sur le devoir de vigilance française est une avancée majeure en ce qu'elle impose une réglementation, enfin, contraignante.

Rien n'est gagné cependant, et sur la voie de la justice, les obstacles s'accumulent: absence de lois dans certains pays; absence de moyens pour une justice encore peu familière des questions environnementales et peu encline à se pencher sur les questions sociales (comme dans l'affaire Total, dans laquelle le Tribunal judiciaire de Nanterre a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce sur la base d'une interprétation très controversée du code de commerce et contre laquelle nous avons fait appel); obstacles de procédure enfin, comme dans le cas de l'affaire Perenco où le juge s'obstine à refuser des actes d'enquête élémentaires, comme les perquisitions qui donneraient accès aux documents internes des entreprises.

Dans son film *La belle verte*, Coline Serreau préfigurait en 1996 ce qui, peut-être, nous attend demain, si nous parvenons à lever ces obstacles. Elle fait dire à l'un de ses personnages venu d'une planète ayant réussi sa transition écologique: «Tous les gens qui fabriquaient des produits toxiques contre la santé des humains, des animaux et des plantes ont été jugés coupables de génocide et de crime contre la planète». Et dans notre monde, l'ère des procès aura-t-elle lieu ?

DEFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT: RIEN N'EST POSSIBLE SANS EUX



EN OUGANDA ET TANZANIE, LES PROJETS PÉTROLIERS DE TOTAL IMPACTENT LA VIE DES COMMUNAUTÉS LOCALES. RECUEILLIR LEURS TÉMOIGNAGES EST INDISPENSABLE POUR LES AIDER À DÉFENDRE LEURS DROITS FACE À CETTE MULTINATIONALE, NOTAMMENT EN FRANCE.

Parler n'est pourtant pas sans risques. Les intimidations et pressions visent ceux qui osent dénoncer les violations ainsi que les impacts négatifs des projets se sont multipliés, comme le démontre le cas de Fred Mwesiwa et Jelousy Mugisha, membres des communautés affectées venus en France en décembre dernier. Ce harcèlement est inadmissible et doit cesser!

DEPUIS L'ARRIVÉE DE TOTAL, COMMENT VOTRE VIE A-T-ELLE ÉTÉ AFFECTÉE ?

Jelousy: Les prestataires ont classé ma maison comme une habitation secondaire, ce qui veut dire que je n'aurai pas de solution de réinstallation ailleurs. Ils m'ont offert de l'argent, mais cela n'était pas suffisant. J'ai beaucoup perdu: je partage désormais une pièce exigüe avec ma famille, car je n'ai toujours pas été payé. Nous avons du recommencer à zéro.

Fred: Total m'empêche d'utiliser mes

COMMENT ET QUAND ONT COMMENCÉ LES INTIMIDATIONS ?

J: Nous avons été témoins au tribunal en France, mais de retour en Ouganda, j'ai été arrêté à l'aéroport. J'avais peur, car depuis ma naissance, je n'ai jamais été en prison.

F: Les intimidations ont commencé et nous avons alors fui vers une autre région. Nous avons reçu des appels, des menaces, nous disant d'être prudents. Quelqu'un m'a dit que si l'on gagnait en justice on me tuerait.

SELON VOUS, TOTAL MÈNE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DE DIVISION DES COMMUNAUTÉS LOCALES.

F: Quand je suis revenu en France, Total a dit à la communauté que nous avions bloqué leur argent, à cause de notre action en justice en France. Depuis, nous ne sommes pas en sécurité, même avec les habitants de son village chez qui la peur et la suspicion se sont insinuées. Nous empêchant de circuler librement. Total nous a divisés en tant que communauté.

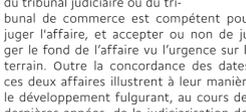
QUEL EST VOTRE RÔLE FACE À CES INJUSTICES ?

J: Ce que nous faisons va nous aider, nos témoignages aident la justice à fonctionner. Nous attendons que la justice fasse son travail. Nous voulons que Total change ses pratiques!

bit.ly/3kVjW6J

DU CÔTÉ DES ALTERNATIVES

L'agriculture biologique: une solution à la crise climatique



AGRICULTURE PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

DU CÔTÉ DE LA RÉSISTANCE



SURPRODUCTION PAR MARION CUBIZOLLES

Victoire contre Amazon en Alsace !

Alors qu'Amazon, via son PDG en France, a assuré sur différents plateaux télé n'aurait jamais eu de projet en Alsace, nous enquêtons et nombreux éléments de preuves démontrent que le méga entrepôt d'Ensisheim était

bien un projet de la multinationale américaine. C'est donc une victoire inédite dans la campagne Amazon! Depuis possible grâce à la pression locale! Plus de mois, nous sommes mobilisés avec les associations et élus locaux pour empêcher la construction de cet entrepôt géant. C'est une victoire d'étape contre les impacts sociaux et environnementaux du nouveau Amazon: la construction de 20 nouveaux entrepôts est néanmoins toujours d'actualité en France. La bataille continue !

bit.ly/2V22v7N

LE COURRIER DE LA BAINE

N° 202 / DÉCEMBRE 2020
N° CPPAP 0419 G 86222 / ISSN 1969 9212
Les Amis de la Terre • 01 48 51 32 22
MUNDO-M, 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil
france@amisdelaterre.org
www.amisdelaterre.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Khaled Gajji
RÉDACTEURS ET RÉDACTRICES
Khaled Gajji, président des Amis de la Terre,
Lorette Philippot, chargée de campagne
Finance privée aux Amis de la Terre, Laura
Thiebaut, membre du groupe local de
Rouen, Cécile Marchand, chargée de campagne
climat aux Amis de la Terre, Anne-Laure
Sablé, chargée de campagne Agriculture aux
Amis de la Terre, Léa Kullinowski, chargée de

MISSION JURIDIQUE AUX AMIS DE LA TERRE, FREDERIC AMIEL

Amiel, coordinateur aux Amis de la Terre, Fred Mwesiwa et Jelousy Mugisha, membres de communautés locales impactées par le projet de Total en Ouganda, Marion Cubizolles, chargée de communication aux Amis de la Terre, la Fédération Française d'Agriculture Biologique.

COORDINATION DE LA PUBLICATION

Sandra Imbault • 09 72 43 92 65
communication@amisdelaterre.org

MARION CUBIZOLLES • 06 26 93 46 45

Chargée de communication
marion.cubizolles@amisdelaterre.org

GRAPHISME ET MAQUETTE

Zelda Mauger zelda@gmail.com

IMPRESSION

Nautilus Classic blanc FSC Recycled
100% 100 g/m² STIPA • stipa.fr

ROUTAGE

Presse-Pluriel • contact@pressepluriel.fr

OUI, JE SOUTIENS LES ACTIONS DES AMIS DE LA TERRE !

FAIRE UN DON

